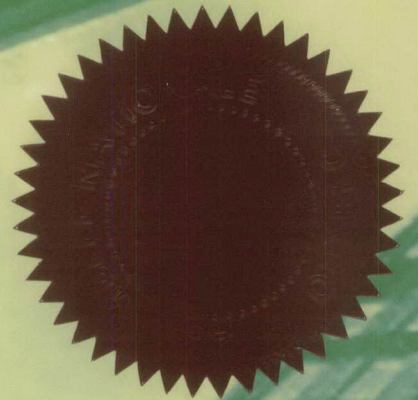


ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 752-20061205



Rapport annuel
2005_06



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

www.oeaq.qc.ca

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Rapport annuel 2005_06

Québec, le 5 octobre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'Application des lois professionnelles,
M^e Yvon Marcoux

Montréal, le 5 octobre 2006

Honorable Yvon Marcoux
Ministre responsable de
l'Application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Pierre Potvin, É.A.

Montréal, le 5 octobre 2006

M^e Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Pierre Potvin, É.A.

Le rapport du président

Le dernier exercice étant une année d'élections à l'Ordre, lors du scrutin du 17 mai 2005, les membres de l'Ordre ont élu un Bureau en partie renouvelé. Nous avons ainsi accueilli de nouveaux administrateurs qui ont su, déjà, apporter un éclairage différent aux dossiers de l'Ordre. Nous avons aussi dit au revoir à certains membres que nous espérons retrouver dans d'autres comités. J'ai accepté avec enthousiasme de remplir la fonction de président car je désirais participer activement à la vie associative de mon ordre professionnel où j'ai envie de relever des défis.

L'an dernier, j'ai présenté le bilan des activités de mon prédécesseur. Il me fait donc maintenant plaisir de faire le point sur ma première année à la barre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

2005-2006 a été une année extrêmement riche pour moi mais aussi, et je l'espère bien, pour l'Ordre. Des projets se sont finalisés, d'autres ont démarré et c'est toujours avec le souci de bien servir le public, les membres et la profession que nous avons travaillé ... **REVITALISER, RENOUELER, RÉUNIR, RÉAFFIRMER**, voilà les objectifs que nous avions en tête cette année.



Revitaliser la profession

Il importe que la profession progresse sans arrêt. L'image projetée doit refléter cette mouvance continue et l'énergie mise de l'avant par l'ensemble des membres pour démontrer leur grand professionnalisme.

C'est pourquoi **le site web de l'Ordre a entièrement été revu**, repensé et « revampé ». La technologie évolue à un rythme si rapide qu'il était devenu nécessaire de moderniser l'ancien site web datant de huit ans, d'autant plus que le web est un outil de communication essentiel, constituant souvent le premier contact avec le public et notamment, avec la relève.

Dans cette ère technologique et écologique, le web sera de plus en plus utilisé pour les communications entre l'Ordre et ses membres. Attendez-vous donc à ce que le papier fasse place aux courriels et que le nombre d'envois postaux diminue !

Pour que le site web devienne un outil efficace, utile et évolutif et pour qu'il constitue une source d'information importante pour les membres, le public et la relève, nous vous invitons à y participer en nous faisant part de vos commentaires et suggestions. Le site de l'Ordre pourra ainsi devenir un lieu de rencontre virtuel entre les évaluateurs agréés.

Mais comme nous ne vivons pas (pas encore!) dans un environnement totalement virtuel, il faut avoir des bureaux quelque part. Ainsi, en juin 2005, **l'Ordre emménageait dans de nouveaux locaux**, rue St-Antoine Ouest à Montréal.

Pour une organisation comme la nôtre, le siège social de l'Ordre est un lieu de vie associative, de rassemblement, d'appartenance. C'est pourquoi nous vous y invitons chaleureusement. D'ailleurs, plus de membres ont l'occasion de visiter le « noyau » de l'Ordre puisque dorénavant, les formations de moins de 40 participants sont dispensées sur place. Encore une fois, il nous importait que les locaux démontrent toute la vitalité de la profession. Avec des couleurs vives et un espace plus fonctionnel, nous croyons avoir gagné le pari !

Renouveler la pratique

Parce que nous désirons sans cesse nous renouveler, nous regardons les possibilités d'élargir les champs de pratique des évaluateurs agréés ou de créer des catégories de permis.

En 2005-2006, **c'est l'inspection préachat qui a été la priorité**. Après avoir été associés au Campus Notre-Dame-de-Foy, les travaux du Comité d'accréditation ont permis de trouver un nouveau partenaire pour dispenser les cours et ainsi permettre aux évaluateurs agréés qui le désirent de se former dans ce domaine.

L'Institut Grasset offrira donc la formation en inspection en bâtiment préalable à l'examen de l'Ordre pour obtenir l'accréditation.

Bien que cette sphère d'activité ne fasse pas l'unanimité, nous avons décidé de continuer ce projet et de l'améliorer, puisque les membres qui ont suivi la formation la trouvent très pertinente. Cela permet aux membres d'ajouter une corde à leur arc !

Durant le prochain exercice financier, c'est la gestion immobilière qui sera à l'étude. En effet, le Bureau a **relancé les travaux du Comité de gestion immobilière** afin, notamment, d'analyser l'opportunité de développer une catégorie de permis et d'identifier des moyens de mieux servir les membres actuels qui pratiquent en gestion immobilière.

Et toujours dans le but de nous renouveler, l'Ordre et les membres ont su promouvoir de belle façon la profession d'évaluateur agréé car 2005-2006 a permis d'atteindre **le plus grand nombre de stagiaires** inscrits au registre des stagiaires de l'Ordre depuis 10 ans. La relève se prépare : avec plus d'une centaine de stagiaires en formation, dans les prochaines années, l'Ordre rajeunira !

Afin que les futurs évaluateurs agréés soient bien formés, il importe de collaborer avec les universités. Nous avons donc repris le **dialogue** avec les représentants des deux universités offrant les diplômes donnant ouverture au permis d'évaluateur agréé, soit le programme de gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval et le certificat en immobilier de l'Université du Québec à Montréal. Aussi, afin de mesurer les besoins des étudiants en regard de la **formation universitaire**, nous avons procédé à un **sondage**. Envoyé à près d'une centaine de stagiaires et de nouveaux É.A., ce sondage a reçu un grand nombre de réponses qui seront compilées au cours du prochain exercice financier.

Réunir les membres

Parce qu'elle est la base du succès, la communication doit être excellente, en toutes circonstances. Que ce soit entre l'Ordre et ses membres, avec les clients ou le grand public ou bien entre les évaluateurs agréés, une communication constante et efficace est essentielle. Le plus souvent, les échanges se font par écrit mais parfois, il faut prendre le temps de se rencontrer. Même avec les outils technologiques les plus performants, rien ne vaut un « face à face » pour faire le point sur certains sujets, discuter de vive voix, débattre de nos idées.

Dans cet optique, l'Ordre a **renoué avec la tradition de la tournée régionale**. Au début de mon mandat, j'ai tenu à visiter les membres dans leur région respective, d'une part pour rendre compte des travaux de l'Ordre depuis la dernière tournée, il y a cinq ans, et d'autre part, pour écouter les membres sur leurs préoccupations et suggestions.

Cette tournée fut profitable et formatrice. Elle a permis d'avoir une meilleure idée de la réalité vécue par les membres et a aidé à fixer des priorités. Nous espérons que cette rencontre entre les collègues d'une même région vous a plu autant qu'à nous.

Une autre occasion d'échanger a été en mars 2006, lorsque nous avons lancé une invitation toute spéciale aux évaluateurs agréés ayant moins de cinq ans d'expérience. **En réunissant les jeunes É.A.**, nous désirions obtenir leur point de vue sur la pratique de l'évaluation immobilière et leur vision de l'avenir. Défis à relever, créneaux à développer, éléments à améliorer, tous ces sujets et plus encore ont été discutés. Cette rencontre fut elle aussi, très instructive. Cela nous a permis d'en apprendre davantage sur ce que pense cette relève du développement et de l'accès à sa profession.

Plusieurs de nos membres « employeurs » ont aussi rencontré la relève potentielle à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal. Ces rencontres ont été une autre occasion pour les évaluateurs agréés de parler avec passion de leur profession, et ainsi, j'en suis certain, d'intéresser les jeunes à celle-ci.

Réaffirmer notre professionnalisme

Que ce soit par les partenaires institutionnels, les autres professionnels ou le grand public, le professionnalisme des évaluateurs agréés est plus que jamais reconnu. Dans le domaine des affaires en général et de l'immobilier en particulier, la réputation des membres de l'OEAQ est enviable.

Loin de nous en satisfaire, nous désirons accroître cette bonne réputation et réaffirmer le professionnalisme des évaluateurs agréés.

Notamment, l'Ordre a travaillé en **partenariat avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)** afin d'améliorer la qualité des gestes posés par les évaluateurs agréés offrant des services d'évaluation aux municipalités du Québec. Pour que tous, municipalités et citoyens, aient confiance dans le système d'évaluation foncière, plusieurs guides ont été rédigés.

Ainsi, en continuité avec le travail réalisé au cours des dernières années, le Comité ad hoc sur l'évaluation des immeubles industriels qui avait terminé la production du **Guide sur la dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec** l'an dernier, a présenté aux membres les résultats de ses travaux, dans le cadre de deux formations qui ont été fort populaires et appréciées.

Quant à lui, le Comité ad hoc sur l'élaboration d'un guide sur les indicateurs de performance à l'intention des vérificateurs généraux des grandes villes avait transmis au

MAMR, à la fin du dernier exercice financier, la version finale du **Guide à l'intention des vérificateurs généraux permettant de mesurer la performance des services d'évaluation des huit plus grandes villes du Québec.**

Ce guide a été révisé par le ministère et devrait être officiellement publié auprès des intervenants du milieu municipal en 2006-2007.

Dans le cadre du troisième projet en collaboration avec le MAMR, le Comité ad hoc sur le guide de référence pour services professionnels a continué ses travaux et a présenté la version finale du **Guide de l'élaboration d'appels d'offres publics en évaluation foncière** au MAMR en février 2006. Ce guide devrait être aussi officiellement publié au cours de la prochaine année.

En plus de ces trois projets, le MAMR a entrepris de moderniser la réglementation en évaluation municipale. En tant qu'interlocuteur privilégié, l'Ordre a été consulté à ce sujet.

Pour continuer à affirmer que le professionnalisme de ses membres est remarquable, l'Ordre a jugé opportun de rendre la **formation continue obligatoire**. La tournée régionale nous a permis de constater que la très grande majorité des membres approuve le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire* qui, en définitive, a pour objectif d'accroître la qualité des services offerts par les évaluateurs agréés. Soyez assurés que l'Ordre mettra tout en œuvre pour que la compréhension et l'application du règlement soit facilitées.

L'Ordre a aussi participé activement aux travaux du **Conseil interprofessionnel du Québec**. Que ce soit la révision du *Code des professions*, la planification stratégique ou le projet de loi 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous avons contribué de façon significative à l'avancement de ces dossiers.

De plus, au sujet du courtage immobilier, l'Ordre a tenu à rencontrer le groupe de consultation parlementaire chargé de revoir la **Loi sur le courtage immobilier**. Parce que cette loi et la pratique des agents et courtiers immobiliers du Québec touchent de près celle de nos membres, il était important que nous fassions connaître notre point de vue. Après avoir pris connaissance du rapport du ministre des Finances sur l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* déposé en juin 2004, l'OEAQ a souhaité intervenir plus spécifiquement sur les exemptions au champ d'application de la loi, la détermination de la valeur marchande des immeubles par un agent ou courtier immobilier et l'encadrement de la pratique de l'inspection en bâtiment. Cet entretien a été productif et nous permet de croire que les commentaires et revendications de l'Ordre ont été bien entendus et compris.

Un autre partenariat important pour l'Ordre est celui avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ). Céline Viau, secrétaire générale de l'Ordre, siège au conseil d'administration de cet institut dont plusieurs évaluateurs agréés sont membres. La médiation et l'arbitrage sont des mécanismes de règlement des différends de plus en plus populaires. L'apport des membres de l'Ordre à cette sphère d'activité est considérable et nous continuerons à l'enrichir au cours des prochaines années.

Enfin, pour continuer le virage international amorcé il y a quelques années, l'Ordre a accueilli de la visite bien spéciale : une délégation d'évaluateurs mexicains. Ces derniers, guidés par Jean-François Gilbert, É.A. à travers le monde de l'évaluation immobilière au Québec, sont venus chercher de l'information sur le fonctionnement d'un ordre professionnel. Nous avons aussi collaboré à d'autres projets internationaux en référant des experts ou en diffusant de l'information sur la profession. Durant le prochain exercice financier, l'Ordre désire trouver des partenaires qui l'aideront à exporter son expertise et celles de ses membres à l'étranger et ainsi faire bénéficier nos collègues d'autres pays du travail remarquable des évaluateurs agréés.

En somme, encore en 2005-2006, l'Ordre et ses vaillants bénévoles ont tout mis en œuvre pour que la profession évolue, pour que des choses changent, pour que l'Ordre se modernise, pour que les membres perfectionnent leurs compétences. À tous, nous disons « merci » et continuez d'avoir à cœur d'être les IEAders de l'immobilier !



Pierre Potvin, É.A., président



Bureau et permanence

LE BUREAU 2005-2006

Le Comité administratif

Pierre Potvin, É.A., président

Martin De Rico, É.A., premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle

Francine Fortin, É.A., deuxième vice-présidente, responsable de la formation

Nicole Labelle, É.A., trésorière, responsable des services aux membres

Dolorès Savary-Lepage, administratrice nommée par l'Office des professions

Les administrateurs et administratrices

Jean Beaudet, É.A., Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

Gérard Brahic, É.A., Trois-Rivières – Centre-du-Québec

Pierre Cyr, É.A., Montréal

Gérard D'Aoust, É.A., Outaouais – Nord-Ouest – Nouveau-Québec

Luc Delorme, É.A., Montréal

Pierre Gosselin, É.A., Montréal

Pierre Goudreau, É.A., Montréal

Jean-Pierre Marcil, administrateur nommé par l'Office des professions

Alain Paré, É.A., Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord

André Racine, administrateur nommé par l'Office des professions

Gérald Savary, É.A., Cantons-de-l'Est

La permanence

Céline Viau, secrétaire générale

Josée Laporte, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission

M^e Émilie Giroux-Gareau, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications

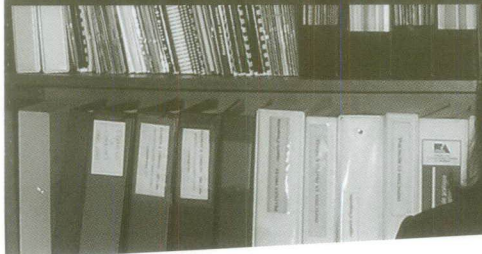
Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles et inspecteur

Patricia Landry, agr., coordonnatrice au développement de la formation

Michel Fournier, É.A., syndic

Lorraine Abel, secrétaire du syndic et commis à la comptabilité

Ginette Doiron, préposée à l'accueil



Rapport des activités du Bureau et du Comité administratif

Le Bureau (BUREAU) s'est réuni quatre (4) fois, les 19 mai, 15 septembre et 14 décembre 2005, de même que le 16 mars 2006.

Pour sa part, le Comité administratif (CA) a siégé six (6) fois : les 5 mai, 29 juin, 24 août, 20 octobre et 8 décembre 2005 et le 16 février 2006. De plus, il a tenu une téléconférence le 30 novembre 2005.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Décisions de nature réglementaire

Gestion du tableau des membres :

- ⊖ Inscriptions, réinscriptions et retraits du tableau des membres de l'Ordre (CA et BUREAU).

Structure de fonctionnement des comités :

- ⊖ Nominations des administrateurs aux postes restés vacants (BUREAU);
- ⊖ Élection du Comité administratif (BUREAU);
- ⊖ Nominations des membres et secrétaires des divers comités, comités ad hoc et groupes de travail (BUREAU);
- ⊖ Décision de mettre sur pied un Comité de gestion immobilière (BUREAU).

Adoption de règlements :

- ⊖ Adoption du projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (BUREAU);
- ⊖ Adoption du projet de *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (BUREAU).

Activités réglementaires :

- ⊖ Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et de l'examen oral à Montréal et à Québec (CA);
- ⊖ Nomination d'un syndic ad hoc dans certains dossiers où le syndic ne peut agir (CA et BUREAU);
- ⊖ Nomination d'un évaluateur agréé expert pour agir dans un dossier disciplinaire (CA);
- ⊖ Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen d'admission du 1^{er} octobre 2005 (CA);
- ⊖ Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 36 candidats ayant réussi l'examen, soit : Pierre Belle-Isle, Dany Bergeron, Caroline Bernard, Geoffrey Borduas, Josée Chaumont, Mathieu Collette, Marc-André Comeau, Jean-Pierre Côté, Farah Martine Daï, Fabrice de Laleu, Guy Desbiens, Josée Deslauriers, Carlo Di Guglielmo, Martin Dion, Jérôme Drouin, Sylvain Dubois, René-Paul Dumont, Josée Fecteau, Stéphane Fréjeau, Simon Gagné-Lefebvre, Anne-Marie Gagnon, Mathieu Gauthier, Éric Grenier, Julie Laflamme, François Lanthier, Richard Latulippe, Andréanne Lavallée, Frédéric Malo, Patrice Montcalm, Louis-Philippe Munoz, Ginette Roy, Stephan Roy, Jean-Michel Tremblay, Luc Vaillancourt, Mathieu Veilleux et Anne Viau (CA);



- ⊖ Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formations (CA);
- ⊖ Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (BUREAU);
- ⊖ Demande au syndic de procéder à une enquête sur la pratique d'un membre (CA);
- ⊖ Autorisation de poursuites en usurpation de titre contre Jean Desjardins (BUREAU);
- ⊖ Autorisation d'une poursuite en usurpation de titre contre Rosaire Bouchard (BUREAU);
- ⊖ Autorisation d'une poursuite en usurpation de titre contre Louis Cloutier (BUREAU).

Décisions de nature professionnelle

- ⊖ Adoption du document proposé par le Comité des appels d'offres intitulé *Guide de référence quant à l'élaboration d'appels d'offres publics en matière d'évaluation foncière municipale* (BUREAU);
- ⊖ Décision de participer aux travaux du MAMR relatifs aux immeubles industriels, sous réserve de certaines conditions (BUREAU);
- ⊖ Décision de tenir une réunion spéciale du Bureau pour réfléchir sur la problématique des honoraires à pourcentage (BUREAU);
- ⊖ Révision du processus d'accréditation des inspecteurs en bâtiment (BUREAU);
- ⊖ Imposition de cours et de stages de perfectionnement à trois membres, suite aux recommandations du CIP et à des auditions devant le CA (CA);
- ⊖ Décision suite à l'audition d'un membre qui a demandé à être réinscrit au tableau de l'Ordre après plus de cinq ans de retrait (CA).

Décisions de nature politique ou publique

- ⊖ Décision d'accorder le *Prix Mérite du CIQ* à Monsieur Michel Raymond, É.A. (CA);
- ⊖ Décision de communiquer avec le ministre responsable de l'Application de la *Loi sur le courtage immobilier* pour lui signifier notre intérêt dans le dossier de l'inspection en bâtiment et notre désaccord quant à la possibilité que ce dossier soit pris en charge par l'ACAIQ (BUREAU);
- ⊖ Approbation des commentaires de l'Ordre portant sur le projet de révision du *Code des professions* qui seront acheminés à l'Office des professions (BUREAU).



Décisions de nature administrative

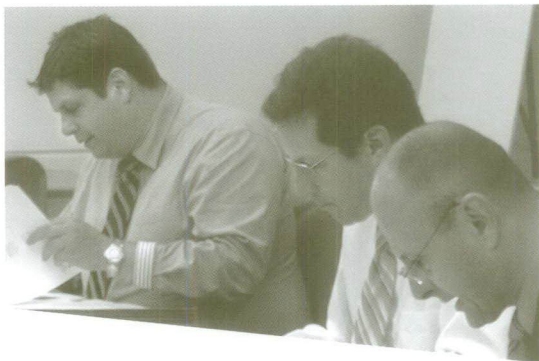
- ⊖ Adoption des états financiers annuels 2004-2005 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006 (CA et BUREAU);
- ⊖ Résolution autorisant les signatures bancaires (BUREAU);
- ⊖ Approbations régulières de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CA);
- ⊖ Adoption du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* et des *employés de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (BUREAU);
- ⊖ Décision de retenir la proposition de *AON Parizeau* concernant le renouvellement du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);
- ⊖ Approbation de la facture d'*AXA Assurances* (CA);
- ⊖ Acceptation de l'offre de couverture de *La Personnelle* pour l'assurance de la responsabilité professionnelle des administrateurs et dirigeants (CA);
- ⊖ Décision de l'endroit et de la date du tournoi de golf annuel de l'Ordre (CA);
- ⊖ Adoption d'une motion de remerciement au président sortant et aux anciens administrateurs (BUREAU);
- ⊖ Décision de former un comité ad hoc pour étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un programme d'auto-assurance en matière de responsabilité professionnelle (BUREAU);
- ⊖ Adoption d'une politique de rémunération des membres du Comité d'inspection professionnelle (BUREAU);
- ⊖ Révision de la politique de placements financiers (CA);
- ⊖ Décisions concernant le développement d'ÉvalWEB (CA);
- ⊖ Décision d'acheter un projecteur LCD (CA);
- ⊖ Décision de louer un espace d'entreposage (CA);
- ⊖ Adoption d'une version révisée de la *Politique de remboursement des dépenses* (CA);
- ⊖ Adoption d'une *Politique sur les frais d'entreposage des dossiers* pour les cas où les dossiers d'un membre qui cesse d'exercer sont transmis à l'Ordre (CA);
- ⊖ Adoption d'une version révisée de la *Politique en matière de publicité et de sollicitation* (CA).



Le Comité d'inspection professionnelle

Yves Godin, É.A., président
Simon Bernard, É.A. (depuis le 19 mai 2005)
Jean-François Boutin, É.A. (depuis le 19 mai 2005)
Richard Denis, É.A. (jusqu'au 31 décembre 2005)
Jacques Dubé, É.A.
Martin Isabel, É.A.
Jacques Laroche, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Alain Olivier, É.A. (depuis le 19 mai 2005)
Pierre Turcotte, É.A.
Claude Vanasse, É.A. (depuis le 19 mai 2005)
Christiane Guimond, É.A., secrétaire et inspecteur permanent
Denis Savoie, É.A., inspecteur ad hoc

Institué conformément aux articles 109 et 112 du Code des professions, le Comité d'inspection professionnelle a comme mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant annuellement un programme d'inspection de la pratique des membres. En tant qu'inspecteur et enquêteur, Christiane Guimond, É.A. assiste le Comité dans la réalisation de ce mandat.



Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à quatre (4) reprises : les 3 mai, 26 octobre et 12 décembre 2005, de même que le 27 mars 2006. De plus, il a tenu une conférence téléphonique le 24 janvier 2006. Deux (2) auditions ont eu lieu devant le CIP, le 1^{er} décembre 2005 et le 23 février 2006.

Durant l'exercice financier 2005-2006, quatre (4) rapports d'inspection produits en 2004-2005 ont été finalisés. Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, les membres du CIP ont supervisé la tenue de 12 inspections dont trois (3) inspections régulières, quatre (4) visites de contrôle et cinq (5) enquêtes particulières.

L'étude des dossiers par le CIP a résulté en trois (3) visites de suivi assorties de recommandations. Deux (2) dossiers ont mené à des auditions qui se sont conclues par l'imposition de stages de perfectionnement, de limitations d'exercice et de visites de contrôle. Dans un de ces cas, la recommandation du CIP a entraîné le retrait du membre du tableau de l'Ordre.

Sept (7) rapports d'inspection seront finalisés durant le prochain exercice financier.

Finalement, dans le cadre du *Forum de l'inspection professionnelle*, coordonné par le Conseil interprofessionnel du Québec, la secrétaire du comité a assisté à quatre (4) sessions de formation et d'échanges les 5 avril et 30 novembre 2005 de même que les 24 et 28 février 2006.



Le Bureau du Syndic

Syndic en chef :
Michel Fournier, É.A.

Syndics adjoints:
Pierre Marchand, É.A.
Denis Savoie, É.A.
André Poisson, É.A.
Jacques Thibault, É.A.

C'est l'article 122 du *Code des professions* qui énonce le mandat du syndic, soit de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 dudit Code. À la suite de cette enquête, il lui revient de prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

De plus, en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*, le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Rapport des activités du syndic entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006 :

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2005 :	18
Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2005-2006 :	18
Demande de réouverture de dossiers :	2
Plaintes portées devant le Comité de discipline :	1
Différends soumis à la conciliation :	5
Différends réglés à l'étape de la conciliation :	3
Différends soumis au Conseil d'arbitrage :	1
Plaintes transmises au Comité d'inspection professionnelle :	2
Dossiers fermés :	18
Dossiers toujours sous enquête au 31 mars 2006 :	20



Le Comité de discipline

M^e Jean Pâquet, président
Jean-Luc Bélanger, É.A.
Jean-Guy Bernard, É.A.
Sylvain Bernèche, É.A.
Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Francine Guérin, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Donald Prévost, É.A.
Robert Sanche, É.A.

M^e Émilie Giroux-Gareau, secrétaire

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, un comité de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel. Ce comité est saisi de toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, conformément à ce code, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte qui sera entendue durant le prochain exercice financier et il a tenu trois (3) jours d'audition pour les deux (2) plaintes reçues durant le précédent exercice financier.

Dans le dossier 18-2004-040, le Comité a tenu deux (2) jours d'audition sur culpabilité, les 25 mai et 9 septembre 2005. Dans une décision datée du 3 mars 2006, l'intimé a été reconnu coupable d'avoir contrevenu à l'article 45 du *Code de déontologie des évaluateurs agréés* en faisant défaut de produire avec diligence raisonnable un rapport d'évaluation. L'audition sur sanction sera tenue en 2006-2007.

Dans le dossier 18-2004-041, l'intimé a plaidé coupable, le 15 avril 2005, d'avoir contrevenu à l'article 19 du *Code de déontologie des évaluateurs agréés* en acceptant d'exécuter des expertises pour le compte d'une firme privée d'évaluateurs agréés alors qu'il était à l'emploi de la municipalité sur le territoire de laquelle se trouvaient les immeubles évalués. L'intimé a aussi plaidé coupable d'avoir contrevenu au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* en transmettant au secrétaire de l'Ordre une déclaration dans laquelle il indiquait être à l'emploi exclusif de la municipalité. Dans sa décision du 13 mai 2005, le Comité de discipline lui a imposé une amende totale de 3 600 \$.



Le Comité de révision

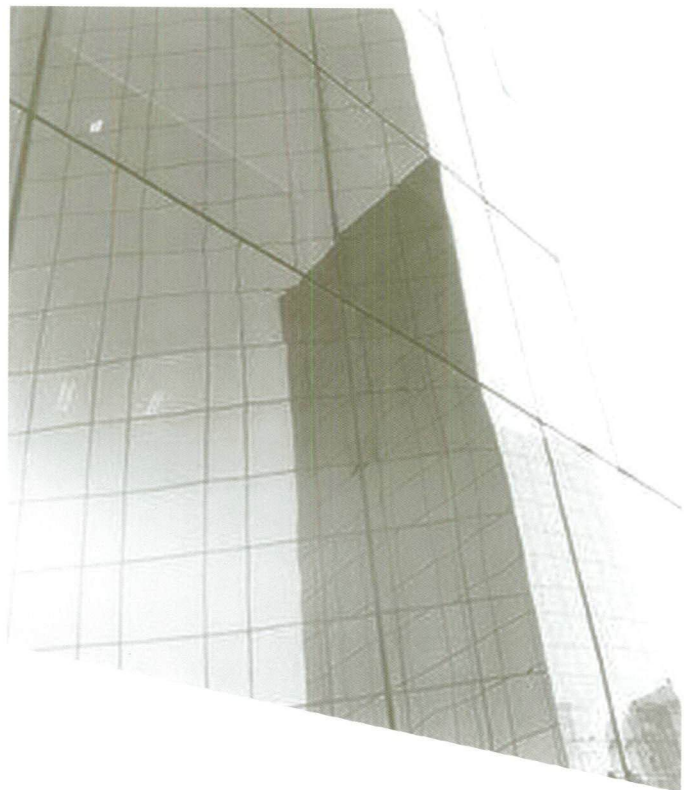
Régis Bonneau, É.A.
Réjean Carrier, É.A.
René Cloutier, É.A.
Josée De Repentigny, É.A.
Raoul Desmeules
Jean-Guy Kirouac, É.A.
Suzanne Lalonde
Jean-Louis Laberge
Bernard Marois, É.A.
Alain Paradis, É.A.
Marie-Andrée Pilon
Mario Pilote, É.A.
Dominique Robillard, É.A.
Michel Toupin
M^e Émilie Giroux-Gareau, secrétaire

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, l'Ordre des évaluateurs agréés a constitué un Comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2005-2006, le Comité a étudié six (6) demandes d'avis.

Le 4 avril 2005, le Comité s'est réuni pour donner son avis dans deux (2) dossiers concernant deux (2) membres de l'Ordre mais dont les demandes provenaient d'une même personne. Dans ces deux dossiers, le Comité a recommandé au syndic de référer les dossiers des évaluateurs agréés concernés au Comité d'inspection professionnelle.

Le 12 décembre 2005, le Comité s'est penché sur quatre (4) dossiers concernant quatre (4) évaluateurs agréés mais provenant du même demandeur. Après avoir entendu le demandeur et avoir discuté avec le syndic adjoint, les membres étaient d'avis qu'aucun des gestes reprochés aux évaluateurs agréés en cause ne constituait de fautes déontologiques. L'enquête du syndic adjoint semblait exhaustive et complète. Le demandeur n'a apporté aucun fait nouveau pouvant laisser croire que les évaluateurs agréés aient commis des fautes passibles de poursuites disciplinaires ni aucune preuve venant corroborer les actes reprochés. Le comité a donc été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline contre aucun des membres en cause dans ces dossiers.



Le Conseil d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président
Pierre Doré, É.A.
Jean Dorion, É.A.
Laurent Dubois, É.A.
Pierre L. Gagnon, É.A.
Jean-François Gilbert, É.A.
Nicol Guay, É.A.
Denis Savoie, É.A.
M^e Émilie Giroux-Gareau, secrétaire

En 2005-2006, le Conseil d'arbitrage des comptes a tenu une audition le 27 janvier 2006. Dans ce dossier, l'arbitre a jugé que l'évaluateur agréé devait rembourser aux demandeurs une partie du compte d'honoraires qu'ils avaient entièrement payé.

L'article 88 du *Code des professions*, exige des ordres professionnels qu'ils adoptent un *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*. Ce règlement prévoit notamment la constitution d'un Conseil d'arbitrage des comptes dont le mandat est de statuer sur les différends entre un professionnel et son client relativement à un compte d'honoraires.



Le Comité d'admission

Antoine Martin, É.A., président
Nathalie Camiré, É.A.
Nicole Labelle, É.A.,
répondante au Bureau
Mélanie Laplante, É.A.
Bryan L'Archevêque, É.A.
Sylvain Méthot, É.A.
Josée Laporte, secrétaire

Le Comité d'admission a pour fonction de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession. Pour ce faire, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage, il supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats et il recommande au comité administratif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession.



En 2005-2006, le Comité d'admission a tenu cinq (5) réunions, les 19 avril, 28 juin, 7 septembre et 29 novembre 2005, de même que le 7 février 2006.

Le Comité a supervisé le travail des concepteurs et correcteurs de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec, le 1^{er} octobre 2005, de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 15 octobre 2005.

52 personnes se sont inscrites à l'examen d'admission mais 50 candidats se sont présentés à l'examen écrit. 36 d'entre eux ont réussi alors que 14 ont échoué. Deux (2) candidats ont fait une demande de révision de note et quatre (4) personnes ont demandé de consulter leur examen.

42 candidats se sont présentés à l'examen oral d'admission bien que 45 étaient inscrits. L'examen oral a nécessité la présence de 16 examinateurs divisés en huit (8) équipes, soit trois (3) à Québec et cinq (5) à Montréal.

Le Comité d'admission a étudié 65 demandes d'autorisation pour agir à titre de maître de stage.

Vingt-quatre demandes d'équivalence ont été traitées. Le Comité a procédé à l'étude de ces demandes selon les modalités prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*.

De ce nombre, 20 personnes ont obtenu une équivalence de formation dont 13 sous réserve de la réussite de certains cours.



Le Comité de formation continue

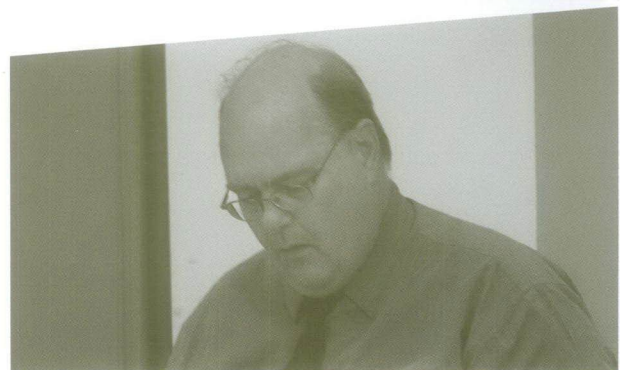
Francine Fortin, É.A., présidente
et répondante au Bureau
Guylaine N. Cormier, É.A.
Brian L'Archevêque, É.A.
Marc Laroche, É.A.
Annie Lavigne, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Alain Raby, É.A.
Louis Roy, É.A.
Pierre Vaillancourt, É.A.
Patricia Landry, agr., secrétaire

Le Comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux stagiaires, aux évaluateurs agréés et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation* mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et de préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique répond toujours à leurs besoins. De plus, le Comité offre annuellement un programme de formation continue varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2005-2006, le Comité de formation continue s'est réuni à trois (3) reprises, les 29 juin et 6 septembre 2005, de même que le 19 janvier 2006.

Cinq (5) activités de perfectionnement ont été offertes dans le cadre du programme régulier de formation continue, réunissant 193 participants :

- ⊖ ***Dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale***
Québec, 18 octobre 2005
66 participants
- ⊖ ***Dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale***
Longueuil, 20 octobre 2005
37 participants
- ⊖ ***L'évaluation des hôtels et motels***
Montréal, 2 et 3 février 2006
35 participants
- ⊖ ***L'évaluation des hôtels et motels***
Québec, 16 et 17 février 2006
21 participants
- ⊖ ***L'évaluation de fermes et de boisés, volet II***
Drummondville, 16, 17 et 18 mars 2006
34 participants



Le Comité de formation continue (suite)

Pour la dixième année du *Programme de formation professionnelle en évaluation*, les cours le composant ont généré plus de 350 inscriptions pour constituer un total de 625 jours/personnes. Les cours suivants étaient au programme :

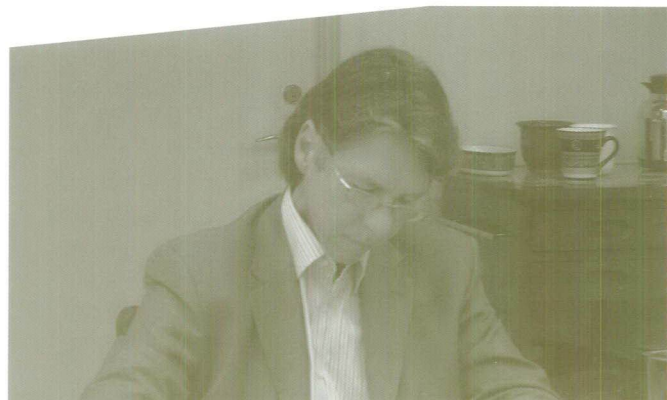
- ⊖ **Évaluation municipale** (ÉMUN),
22 et 23 avril 2005, Montréal,
15 participants;
- ⊖ **Étude de cas** (ÉCAS),
29 et 30 avril 2005, Montréal,
25 participants;
- ⊖ **Étude de cas** (ÉCAS),
13 et 14 mai 2005, Québec,
17 participants;
- ⊖ **Méthode du coût** (MCOÛ),
1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2005, Montréal,
partie A : 17 participants, partie B : 27 participants;
- ⊖ **Obligations professionnelles** (OPRO),
8 et 9 septembre 2005, Québec,
partie A : 16 participants, partie B : 18 participants;
- ⊖ **Obligations professionnelles** (OPRO),
15 et 16 septembre 2005, Montréal,
partie A : 34 participants, partie B : 34 participants;
- ⊖ **Évaluation de terrains et terres agricoles** (ÉTER),
23 et 24 septembre 2005, Montréal,
19 participants;
- ⊖ **Méthode de comparaison** (MCOM),
20 et 21 janvier 2006, Montréal,
35 participants;
- ⊖ **Méthode de comparaison** (MCOM),
24 et 25 février 2006, Québec,
18 participants;
- ⊖ **Méthode du revenu** (MREV),
10 février et 9, 10 et 11 mars 2006, Montréal,
partie A : 38 participants, partie B : 43 participants.

L'Ordre a donc offert en tout 33 jours de formation dont ont bénéficié près de 550 participants, leur permettant ainsi de compléter ou de mettre à jour leurs connaissances.

Tous nos remerciements à nos formateurs :

- ⊖ **Pour le Programme de formation professionnelle** :
M^{me} Francine Fortin, É.A., M^e Émilie Giroux-Gareau et MM. Marc Bergeron, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Martin Isabel, Sylvain Méthot, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphane Roy, Daniel Sylvestre et Paul Tougas, évaluateurs agréés.
- ⊖ **Pour le Programme de formation continue** :
MM. Pierre Gosselin, Marc Laroche, Alain Raby, Jean-François Rioux et Daniel Sylvestre, évaluateurs agréés.

De plus, le comité a participé aux travaux visant à élaborer un projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire*.



Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

Jean Beaudet, É.A., répondant au Bureau
Gérard Brahic, É.A. (depuis le 19 mai 2005)
Pierre Gosselin, É.A.
Pierre Potvin, É.A.
Céline Viau, secrétaire

Durant l'exercice financier 2005-2006, ce Comité a supervisé le travail des trois comités ad hoc qui ont travaillé sur l'élaboration de documents se rapportant au domaine municipal, soit :

- ⊖ *le Guide sur la dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec;*
- ⊖ *le Guide de référence quant à l'élaboration d'appels d'offres publics en matière évaluation foncière municipale;*
- ⊖ *le Guide à l'intention des vérificateurs généraux permettant de mesurer la performance des services d'évaluation des huit plus grandes villes du Québec.*

En novembre 2005, le MAMR a entrepris un projet concernant la modernisation des dispositions réglementaires sur le contenu des dossiers d'évaluation que chaque évaluateur municipal est tenu de constituer et de tenir à jour.

Pour ce faire, le MAMR a procédé à des consultations auprès d'évaluateurs, organismes et regroupements professionnels :

- ⊖ Le 26 janvier 2006, l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) a réuni ses membres pour discuter du dossier et pour préparer un document de réflexion à remettre au MAMR. À cette rencontre, étaient présents M. Gérard Brahic, É.A. et M^{me} Christiane Guimond, É.A. à titre de représentants de l'OEAQ.
- ⊖ Le 14 février 2006, le MAMR a rencontré des représentants de l'Ordre (Pierre Potvin, É.A., Céline Viau, Christiane Guimond, É.A. et les membres du CCEM) pour obtenir leur point de vue sur cette réforme et pour s'assurer de la collaboration de l'OEAQ dans ce projet.

Le 31 mars 2005, une rencontre a eu lieu au bureau de l'OEAQ où les directeurs des services d'évaluation des huit plus grandes villes du Québec ont fait des représentations auprès de l'Ordre pour proposer des modifications aux normes de pratique professionnelle actuellement applicables au domaine municipale.

Parallèlement au projet du MAMR sur la modernisation qui aura une incidence probable sur les normes de pratique professionnelle, l'Ordre a décidé de convoquer le comité réviseur des normes de pratique pour étudier les revendications des grandes villes. Cette rencontre est prévue en octobre 2006.

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCEM) est formé d'administrateurs élus du Bureau, issus du milieu municipal et il a pour fonction d'identifier les meilleures ressources pour constituer des comités ad hoc selon les sujets à l'étude.



Le Comité ad hoc sur l'évaluation des immeubles industriels

Pierre Gosselin, É.A., président
et répondant au Bureau
Jean Beaudet, É.A.
Richard Chabot, É.A.
Luc Choquette, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Jean-Pierre Gervais, É.A.
Sylvain Lacerte, É.A.
Mario Picard, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Alain Samson, É.A.
Paul Tougas, É.A.
Denis Savoie, É.A.
Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Afin de répondre aux préoccupations quant à l'évaluation des immeubles industriels au Québec, le MAMR a été mandaté, en 2001, pour organiser et coordonner la réalisation de développements dans ce domaine.

Un important volet de ce mandat consistait à produire un *Guide sur la dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec* en partenariat avec les associations municipales, industrielles et professionnelles concernées. Un comité technique formé d'évaluateurs agréés membres de l'OEAQ a alors été créé pour collaborer à la production du guide.

Le guide a été officiellement publié par le MAMR en avril 2005 et transmis aux évaluateurs signataires de rôles ainsi qu'aux évaluateurs agréés qui pratiquent dans le milieu municipal. Par la suite, la coordonnatrice aux affaires professionnelles et secrétaire du comité a participé à une réunion du Comité de coordination dirigé par le MAMR, le 12 septembre 2005.

Deux (2) formations portant sur ce *Guide* ont eu lieu les 18 et 20 octobre 2005, à Québec et à Montréal. Messieurs Alain Raby et Pierre Gosselin, évaluateurs agréés étaient les formateurs. Plus de 100 participants y ont assisté.

C'est « mission accomplie » pour ce comité *ad hoc* qui a été dissous à la fin de ses travaux.



Le Comité ad hoc sur l'élaboration d'un guide sur les indicateurs de performance à l'intention des vérificateurs généraux des grandes villes

René Boivin, É.A., Ville de Québec
Gérard Brahic, É.A., Ville de Trois-Rivières
André Côté, É.A., Ville de Lévis
Bernard Côté, É.A., Ville de Montréal
Richard Gagné, É.A., Ville de Sherbrooke
Claude Guindon, É.A., Ville de Laval
Claude Laramée, É.A., Ville de Gatineau
Michel Léonard, É.A., Ville de Longueuil
Robin Hémond, É.A., MAMR
Christiane Guimond, É.A., secrétaire et
coordonnatrice des travaux

Ce comité ad hoc devait doter les vérificateurs généraux des grandes villes d'un document de référence quant aux nouvelles responsabilités leur incombant suite aux modifications de dispositions législatives en matière municipale.

La version finale du *Guide* a été déposée auprès du MAMR à la fin de l'exercice financier 2004-2005, soit le 30 mars 2005. Nous souhaitons vivement que le ministère donne suite à son projet de le diffuser.

La préparation d'un *Guide à l'intention des vérificateurs généraux permettant de mesurer la performance des services d'évaluation des huit plus grandes villes du Québec* fait partie d'un mandat plus large élaboré entre le MAMR et l'OEAQ qui couvre trois dossiers interreliés, dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité des gestes posés par les évaluateurs agréés offrant des services d'évaluation aux municipalités du Québec.

Outre ce guide, les deux autres dossiers concernent l'inspection de la qualité des rôles d'évaluation et la préparation d'un *Guide de l'élaboration d'appels d'offres publics en évaluation foncière*.



Le Comité ad hoc sur le guide de référence pour services professionnels (appels d'offres publics)

Jean Beudet, É.A., président
et répondant au Bureau
André Besner, É.A.
Régis Bonneau, É.A.
Gérard Brahic, É.A.
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
André Côté, É.A.
Robert Dorion, É.A.
Serge Dussault, É.A.
Robin Hémond, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Christiane Guimond, É.A., secrétaire
et coordonnatrice des travaux

Afin de faciliter le travail, un sous-comité composé de Jean Beudet, Gérard Brahic, Robin Hémond et Christiane Guimond, évaluateurs agréés a été formé. Ce sous-comité s'est réuni à quatre (4) reprises, les 19 avril, 12 mai, 20 juin et 23 août 2005.

Pour étudier la version finale du guide à présenter au Bureau de l'Ordre, le comité s'est réuni le 12 octobre 2005.

Le document final a été présenté aux administrateurs de l'Ordre le 14 décembre 2005 et transmis au MAMR le 6 février 2006. Il devrait être publié en 2006.

Issu aussi d'un projet commun entre le MAMR et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec concernant l'amélioration des services d'évaluation municipale, le mandat de ce comité ad hoc est de préparer un *Guide de l'élaboration d'appels d'offres publics en évaluation foncière municipale*.



Le Comité ad hoc sur l'élaboration des normes de pratique pour les immeubles fédéraux

Membres permanents du Comité réviseur
des normes de pratique faisant partie
de ce groupe de travail :

Michel Fournier, É.A.
Serge Robert, É.A.
Denys Maurice, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
André Poisson, É.A.
Daniel Sylvestre, É.A.

Membres invités :

Gérard Brahic, É.A.
Nathalie Camiré, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Marc Lépine, É.A.
Yvon Poulin, É.A.
Jules Mercier, É.A.
Normand Godbout, É.A.

Représentants de l'Ordre au Comité directeur :

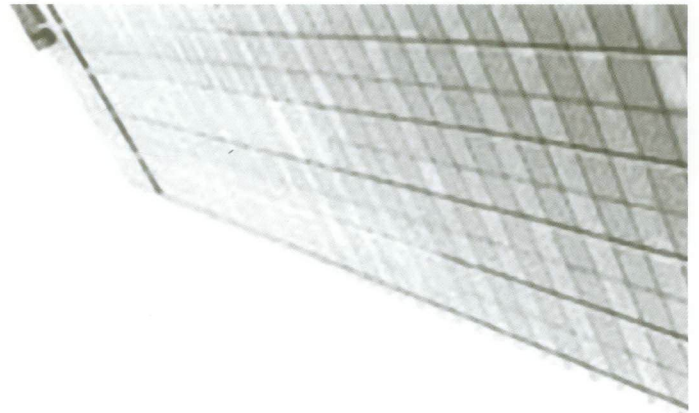
Richard Lahaye, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.

Christiane Guimond, É.A., secrétaire
et coordonnatrice des travaux

Les pratiques d'excellence pour les cinq types de propriétés fédérales (installations portuaires fédérales, régions de nature sauvage dans les parcs nationaux, lieux historiques, bases militaires et pénitenciers) ont été traduites en français et la quatrième ébauche est sur le site de l'OEAQ dans la section réservée aux membres.

En 2005-2006, deux (2) réunions ont eu lieu à Ottawa les 7, 8 décembre 2005 ainsi que le 23 février 2006. Étaient présents : le comité directeur du projet, des représentants de l'ICE, de TPSGC, de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi que les directeurs des services d'évaluation des provinces canadiennes et des représentants ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). M. Jules Mercier, É.A. et M^{me} Christiane Guimond, É.A. y ont participé à titre de représentants de l'OEAQ.

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, en collaboration avec l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), ont entrepris des travaux pour élaborer des lignes directrices et guider les évaluateurs agréés dans la détermination des valeurs appropriées pour cinq types de propriétés fédérales. Un comité directeur composé de représentants des trois partenaires fut mis en place à cet effet.



Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A., président

Réginald Crevier, É.A.

Stéphane Gauvreau, É.A.

Patrice Bellavance, É.A. (depuis le 16 mars 2006)

Serge Robert, É.A.

Yves Riberdy, É.A. (jusqu'au 17 mai 2005)

Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau

Céline Viau, secrétaire

Durant l'exercice 2005-2006, le Comité s'est réuni à quatre (4) reprises, les 17 mai et 13 octobre 2005 de même que les 1^{er} février et 9 mars 2006.

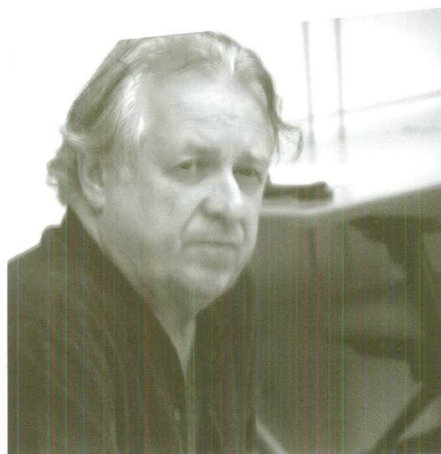
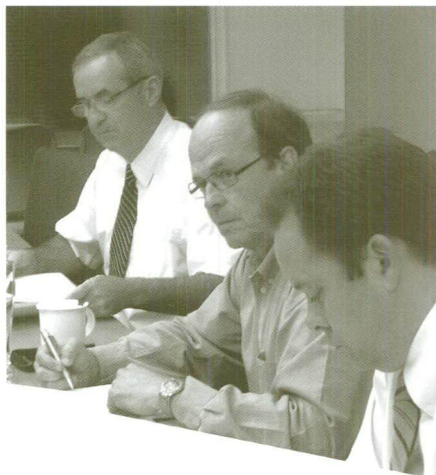
Les travaux des membres du Comité ont porté surtout sur la validation de la version WEB du logiciel Évalplus. Rendue nécessaire par l'évolution technologique, cette version devrait être mise à la disponibilité des évaluateurs agréés à l'automne 2006.

Par ailleurs, les membres du Comité ont poursuivi la collaboration amorcée l'année précédente avec les représentants de Notarius afin d'intégrer la signature électronique sécurisée au *Rapport d'évaluation immobilière*. Rappelons qu'il s'agit là de la seule signature électronique reconnue par l'Ordre.

Finalement, le Comité s'est penché – encore une fois! – sur des propositions de formulaires de type « cueillette de données » et il a statué – encore une fois! – que l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec n'a qu'un seul rapport de cueillette de données reconnu parce qu'il a été conçu de sorte de répondre aux *Normes de pratique professionnelle des évaluateurs agréés*. On ne peut – ni ne veut – garantir la conformité d'aucun autre. Il a également été convenu de donner le même avis à l'assureur du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence le départ prématuré de notre collègue Yves Riberdy, É.A., décédé d'un cancer à l'automne 2005. Les membres du Comité lui ont exprimé de vive voix leur gratitude pour son engagement envers la profession durant toutes ces années.

Le mandat de ce comité est de conseiller l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.



Le Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres

Du Comité des firmes privées :

Denis Bessette, É.A., président

Réginald Crevier, É.A.

Stéphane Gauvreau, É.A.

Patrice Bellavance, É.A. (depuis le 16 mars 2006)

Serge Robert, É.A.

Yves Riberdy, É.A. (jusqu'au 17 mai 2005)

Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau

Céline Viau, secrétaire

Du Bureau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec :

Nicole Labelle, É.A., trésorière, responsable

des services aux membres

Martin De Rico, É.A., vice-président, responsable

de l'éthique professionnelle

Courtier et représentant de l'assureur :

Josée Howson, Aon Parizeau

Stéphane Grégoire, AXA assurance

Louis Dussault, AXA Assurance

et

Bernard Marois, É.A., expert en inspection préachat

Céline Viau, secrétaire

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation.

L'ensemble des membres du Comité des firmes privées se sont joints à leurs collègues qui faisaient déjà partie du Comité des sinistres, soit le président Denis Bessette et Gérald Savary répondant du Comité des assurances au Bureau, ajoutant ainsi leur expertise aux travaux du Comité des sinistres relativement à l'analyse des dossiers.

L'an dernier, le Comité avait élargi son mandat en fusionnant les fonctions de gestion du programme et d'analyse des sinistres.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de cet exercice financier, soit le 13 octobre 2005.

Au cours de cette rencontre, les membres du comité ont étudié les sinistres en cours et ils ont discuté de diverses problématiques dont : la couverture de l'inspection préachat, la signature électronique et les rapports de type « cueillette de données ». Ils ont analysé la facture de l'assureur, de même que les honoraires du courtier et ils en ont recommandé l'approbation au Comité administratif.

Le Comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

Pierre Potvin, É.A., président

Martin De Rico, É.A.

Pierre Goudreau, É.A.

Michèle Leroux, É.A.

Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau

Céline Viau, secrétaire

Mis sur pied par le Bureau de l'Ordre en septembre 2006, ce comité ad hoc a le mandat d'étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un programme d'auto-assurance en matière de responsabilité professionnelle.

Le Comité d'orientation sur le développement du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a tenu sa première réunion le 15 février dernier : les membres du Comité se sont entendus sur le mandat, l'échéancier et le plan de travail. La prochaine étape est de mandater un consultant externe pour appuyer le Comité dans l'exécution de ces travaux.

Des consultants ont été rencontrés en fin d'exercice et le processus de sélection se poursuivra en 2006.

Le Comité d'accréditation sur l'inspection en bâtiment

Pierre Potvin, É.A., président
et répondant au Bureau
Bernard Marois, É.A.
André Raymond, É.A.
Patricia Landry, agr., secrétaire

Ce comité est essentiellement chargé d'appliquer la procédure d'accréditation de l'Ordre en inspection préachat. Il collabore aussi à la mise en marché du programme *Inspection en bâtiment*, l'élaboration de normes de pratique et la mise en place d'une structure d'encadrement.

Le Comité s'est réuni une fois, le 28 juin 2005. Il a de plus tenu une conférence téléphonique le 23 août 2005.

Bien que les candidats soient peu nombreux, l'Ordre continue de supporter le dossier de l'inspection en bâtiment. Ainsi, la collaboration avec le Campus Notre-Dame de Foy pour le programme *Inspection en bâtiment* ayant été interrompue, le comité a examiné durant l'exercice 2005-2006 les possibilités de partenariat avec l'Institut Grasset.

Le 4 mai 2005, une première rencontre avec le directeur adjoint de l'Institut a eu lieu. Par la suite, le Comité a constaté que les plans de cours du programme de *Techniques d'inspection en bâtiment* correspondaient aux exigences de l'Ordre et a approuvé une collaboration avec cette institution. Trois (3) autres rencontres avec le directeur adjoint de l'Institut ont eu lieu le 3 novembre 2005 ainsi que les 17 janvier et 7 février 2006. Elles ont résulté en la mise en place d'une procédure de reconnaissance des acquis et compétences, procédure qui sera en vigueur jusqu'à l'automne 2007. Ce mécanisme de traitement des dossiers concerne les demandes d'accréditation provenant de membres n'ayant pas suivi le programme approuvé, mais ayant de l'expérience dans le domaine de l'inspection en bâtiment.

La secrétaire du Comité a aussi participé en juin 2005 à une rencontre des intervenants du milieu concernant la nécessité d'une norme commune pour l'inspection en bâtiment, rencontre organisée par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ). Il y aura, suite à cette rencontre, mobilisation des ordres professionnels concernés par l'inspection en bâtiment pour travailler conjointement à l'élaboration d'une norme.



Le Comité organisateur du congrès 2006

Carl Provencher, É.A., président
Nathalie Dupéré, É.A.
Nicol Guay, É.A.
Andrée Harvey
Pierre Harvey, É.A.
Pierre Marchand, É.A.
Luc Tremblay, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité s'est réuni à six (6) reprises, les 6 avril, 12 septembre, 7 octobre et 1^{er} décembre 2005 ainsi que les 3 février et 13 mars 2006. De plus, il a tenu une téléconférence le 4 novembre 2005.

Sous le thème « Un solide résEAU d'experts », le Congrès 2006 se tiendra du 5 au 7 octobre 2006 à Saguenay. Durant cet exercice financier, le Comité organisateur a su planifier un congrès qui saura plaire aux évaluateurs agréés de tous les domaines de pratique et toutes les régions. Il ne restera qu'à parachever le tout et espérer une réponse enthousiaste des membres!

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès biennuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des conjoints, finances et recherche de commandites font partie de ses tâches.



La promotion de la profession auprès de la relève



Faire connaître l'évaluation immobilière, démystifier la profession, recruter une relève de qualité aux évaluateurs agréés : la promotion de la profession est demeurée, encore cette année, une priorité de l'Ordre. Que ce soit à l'occasion d'un 5 à 7 avec des étudiants ou d'un kiosque auprès de conseillers d'orientation, les membres de l'Ordre ont été nombreux à participer aux diverses activités et ont su transmettre leur passion du métier.



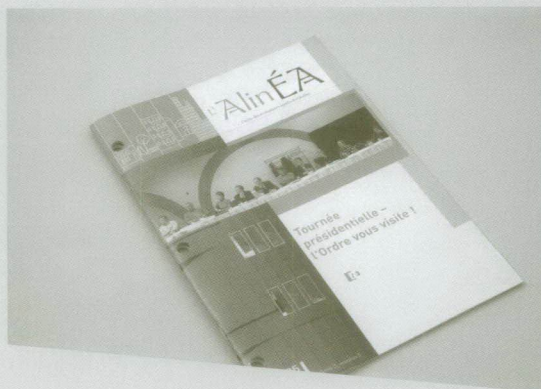
- ⊖ Participation au Congrès de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) en juin 2005;
- ⊖ Participation à la Journée Carrières de l'École des HEC en septembre 2005;
- ⊖ Participation au Salon de l'emploi de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM en octobre 2005;
- ⊖ Participation au Salon Éducation Emploi de Québec, en octobre 2005;
- ⊖ Présentation sur l'Ordre et la profession dans le cadre du cours d'éléments d'évaluation donné par M. Unsal Ozdilek à l'UQAM;
- ⊖ Parution d'une publicité dans le Cahier spécial *Salon Éducation Emploi* du journal *Le Soleil* en octobre 2005;
- ⊖ Insertion dans l'envoi fait aux finissants des étudiants en sciences de la gestion dans le cadre de la collation des grades;
- ⊖ Parution de publicités dans le bulletin de l'AQISEP et dans la revue de l'Ordre des conseillers d'orientation;
- ⊖ Remises de bourses à des étudiants méritants de l'Université Laval, de l'UQAM et du Collège Montmorency;
- ⊖ Organisation de cocktails dans le but de faciliter les premiers échanges entre les étudiants en immobilier et les évaluateurs agréés : à l'Université Laval en février 2006 et à l'UQAM en avril 2005 et en mars 2006;
- ⊖ Rencontre avec les nouveaux évaluateurs agréés à l'Érablière Au Sous-Bois en mars 2006;
- ⊖ La revitalisation du site web est aussi issue du désir de susciter la relève et d'intéresser les jeunes à la profession d'évaluateur agréé.



La liste des publications de l'OEAQ 2005-2006

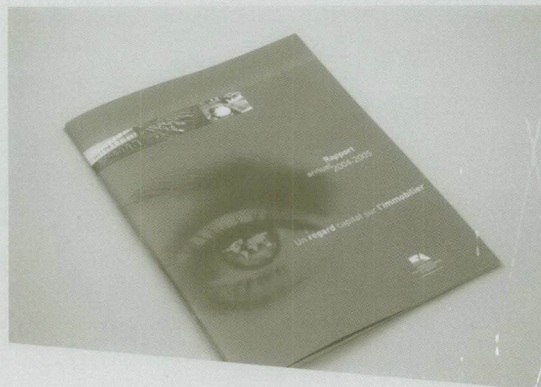
Documents internes

- ⊖ *L'Alinéa*, vol. 2, numéro 2, juin 2005, 26 pages
- ⊖ *L'Alinéa*, vol. 2, numéro 3, novembre 2005, 30 pages
- ⊖ *En Annexe*, numéro 2, novembre 2005, 91 pages



Rapport annuel

- ⊖ *Rapport annuel 2004-2005 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, 40 pages



En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)

- ⊖ *Guide de référence quant à l'élaboration d'appels d'offres publics en matière d'évaluation foncière municipale*, transmis au MAMR en janvier 2006, publication à venir
- ⊖ *Guide sur la dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec*, publié en avril 2005
- ⊖ *Guide de l'élaboration d'appels d'offres publics en évaluation foncière*, publication à venir

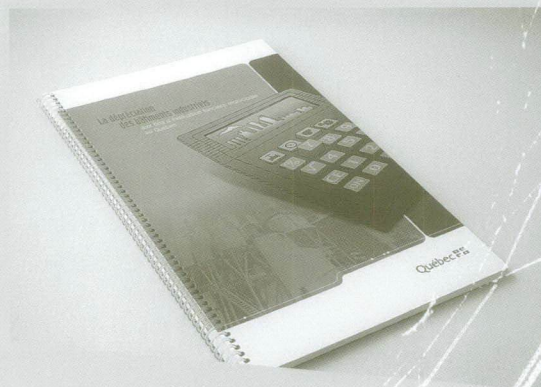


Tableau des membres

au 31 mars 2006

Évaluateurs

Nombre au début de l'exercice :	996
Réinscriptions :	2
Nouveaux É.A. :	36
Retraités :	13
Décédé :	1
Retirés pour non paiement :	4
Retirés pour non conformité à l'assurance-responsabilité :	1
Retirés pour abandon :	6

Total **1009**

Registre des stagiaires

Nombre au début de l'exercice	77
Nouveaux stagiaires	53
Stagiaires reçus É.A.	36
Retirés pour non paiement	1

Total **93**

Registre des étudiants

Nombre au début de l'exercice	60
Nombre à la fin de l'exercice	67

Cotisation annuelle

Membres	625 \$
Stagiaires	150 \$
Étudiants	0 \$

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	Membres	%
Firmes privées	505	50
Gouvernement et organismes parapublics	208	21
Municipalités	169	18
Institutions financières	55	5
Autres	72	6
Total	1009	100 %

Répartition des membres selon le sexe

	Membres	%
Femmes	171	17 %
Hommes	838	83 %
Total	1009	100 %

Tableau des membres par régions

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	20
Région 02 – Saguenay – Lac-St-Jean	37
Région 03 – Capitale-Nationale	209
Région 04 – Mauricie	19
Région 05 – Estrie	35
Région 06 – Montréal	385
Région 07 – Outaouais	30
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	9
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie – Île-de-la-Madeleine	2
Région 12 – Chaudière-Appalaches	11
Région 13 – Laval	53
Région 14 – Lanaudière	22
Région 15 – Laurentides	40
Région 16 – Montérégie	101
Région 17 – Centre-du-Québec	14
Hors du Québec	17



Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et de stabilisation de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2006 ainsi que les états des produits et des charges et les états de l'évolution du solde des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Daguis, Lapierre, Simard et Associé SENCRL

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal,
le 8 juin 2006

Fonds d'administration

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Produits		
Cotisations	629 415	621 349
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	6 951	5 874
Inspection professionnelle	500	500
Examens et admission	20 950	15 700
Formation	128 820	115 514
Congrès	-	184 827
Publicité et publications	4 106	3 389
Intérêts	4 942	4 533
Administration	21 688	19 200
Autres activités	27 208	22 741
Projets spéciaux	14 600	72 000
Assemblée générale	250	-
	859 430	1 065 627
Charges par fonction – Annexes		
Discipline, révision et arbitrage et usurpation de titre (page 38)	85 175	110 792
Réglementation (page 38)	40 617	28 201
Inspection professionnelle (page 38)	79 539	54 949
Admission (page 38)	53 150	46 238
Formation (page 38)	154 948	134 051
Autres comités et projets spéciaux (page 39)	81 909	55 154
Communication interne (page 39)	142 302	309 083
Communication externe (page 39)	71 633	54 984
Promotion auprès de la relève (page 39)	37 743	38 908
Direction générale (page 40)	145 794	144 359
	892 810	976 719
Excédent des produits par rapport aux charges (Charges par rapport aux produits)	(33 380)	88 908

Note :

Afin de réaliser certains projets spéciaux, il était déjà prévu lors de l'adoption du budget 2005-2006, qu'une partie du surplus de l'exercice 2004-2005 soit appliqué contre l'excédent des charges par rapport aux produits (voir page 31).

Fonds d'administration

Évolution du solde

Exercice terminé le 31 mars

				2006 \$	2005 \$
	Investis en immobilisations corporelles	Grevés d'affectations (note 1)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	22 037	59 400	256 085	337 522	248 614
Excédent des produits par rapport aux charges (charges par rapport aux produits) (page 30)	-	-	(33 380)	(33 380)	88 908
Acquisition d'immobilisations corporelles	52 282	-	(52 282)	-	-
Affectation d'origine interne	-	(44 400)	44 400	-	-
Dotation à l'amortissement	(15 306)	-	15 306	-	-
Solde à la fin	59 013	15 000	230 129	304 142	337 522

Note 1

Le surplus réservé de l'exercice 2004-2005 a été appliqué contre le déficit de l'exercice 2005-2006.

			2006 \$	2005 \$
	Affectations d'origine externe (note 5)	Affectations d'origine interne	Total	Total
Solde au début	15 000	44 400	59 400	15 000
Affectations :				
- Déménagement	-	(19 100)	(19 100)	19 100
- Projets spéciaux	-	(5 300)	(5 300)	5 300
- Site internet	-	(20 000)	(20 000)	20 000
	-	(44 400)	(44 400)	44 400
Solde à la fin	15 000	-	15 000	59 400

Fonds d'administration

Bilan

au 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	102 245	196 296
Placements temporaires, au coût, 2,50 % à 3,40 %	275 000	275 000
Débiteurs	112 492	135 912
À recevoir du fonds de stabilisation	7 000	34 300
Frais payés d'avance	30 096	23 359
	526 833	664 867
Immobilisations corporelles (note 3)	59 013	22 037
	585 846	686 904
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	94 370	96 479
Revenus reportés	187 334	252 903
	281 704	349 382
Solde du fonds		
Investis en immobilisations (page 31)	59 013	22 037
Grevés d'affectations (page 31)	15 000	59 400
Non grevés d'affectations (page 31)	230 129	256 085
	304 142	337 522
	585 846	686 904
Engagement (note 6)		

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Fonds de stabilisation

État des produits et des charges et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Produits		
Cotisations des assurés	365 714	326 784
Revenus de placements	110 822	114 972
	476 536	441 756
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	232 624	69 953
Honoraires du courtier d'assurances	63 334	55 000
Honoraires professionnels	2 769	2 416
Honoraires de gestion	7 159	4 749
Développement d'outils professionnels	15 052	18 930
	320 938	151 048
Excédent des produits par rapport aux charges	155 598	290 708
Solde du fonds au début de l'exercice	2 001 667	1 710 959
Solde du fonds à la fin de l'exercice	2 157 265	2 001 667

Fonds de stabilisation

Bilan

au 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	103 037	77 752
Intérêts courus à recevoir	16 078	23 111
Frais payés d'avance	10 833	9 167
	129 948	110 030
Placements à long terme (valeur marchande 2 284 118 \$; 2 055 789 \$ en 2005)	2 212 128	2 011 373
	2 342 076	2 121 403
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 066	15 482
Sommes à payer à l'assureur	170 745	69 954
Dû au fonds d'administration	7 000	34 300
	184 811	119 736
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 6)	1 340 095	1 322 250
Non grevés d'affectations	817 170	679 417
	2 157 265	2 001 667
	2 342 076	2 121 403

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux de même que les salaires sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 2006 pour les services à rendre aux membres du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2006 \$	2005 \$
	Coût	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	127 300	54 074	9 110
Équipement informatique	73 485	4 939	12 927
	200 785	59 013	22 037

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est garanti par les placements temporaires. La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ au taux préférentiel bancaire majoré de 1 % qui n'est pas utilisée au 31 mars 2006.

5. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 1 340 095 \$ au 31 mars 2006 (1 322 250 \$ en 2005) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE (suite)

Affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'OEAQ s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

6. ENGAGEMENT

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 833 216 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les prochains exercices :

2007	76 600 \$
2008	76 600 \$
2009	76 600 \$
2010	76 600 \$
2011	82 783 \$

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités. L'Ordre ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est passée aux résultats.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, charges et sommes à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Produits		
Salaires et charges sociales	16 372	24 349
Honoraires - Bureau du syndic	45 481	48 039
Frais de comités	2 103	1 780
Frais de syndic et d'experts	3 542	2 050
Frais de poursuite pour usurpation de titre	2 654	12 487
Quote-part des frais généraux	15 023	22 087
	85 175	110 792
Réglementation		
Salaires et charges sociales	32 563	23 171
Publication de règlements	890	3 745
Quote-part des frais généraux	7 164	1 285
	40 617	28 201
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	39 438	41 372
Honoraires	14 970	2 775
Programme d'inspection	1 653	1 981
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	9 449	5 352
Quote-part des frais généraux	14 029	3 469
	79 539	54 949
Admission		
Salaires et charges sociales	33 382	32 442
Examens	8 698	8 405
Frais de comités	1 695	1 866
Quote-part des frais généraux	9 375	3 525
	53 150	46 238
Formation		
Salaires et charges sociales	49 743	27 291
Frais de programme	75 829	78 840
Frais de comité et de projet de mise à jour	2 046	437
Quote-part des frais généraux	27 330	27 483
	154 948	134 051

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

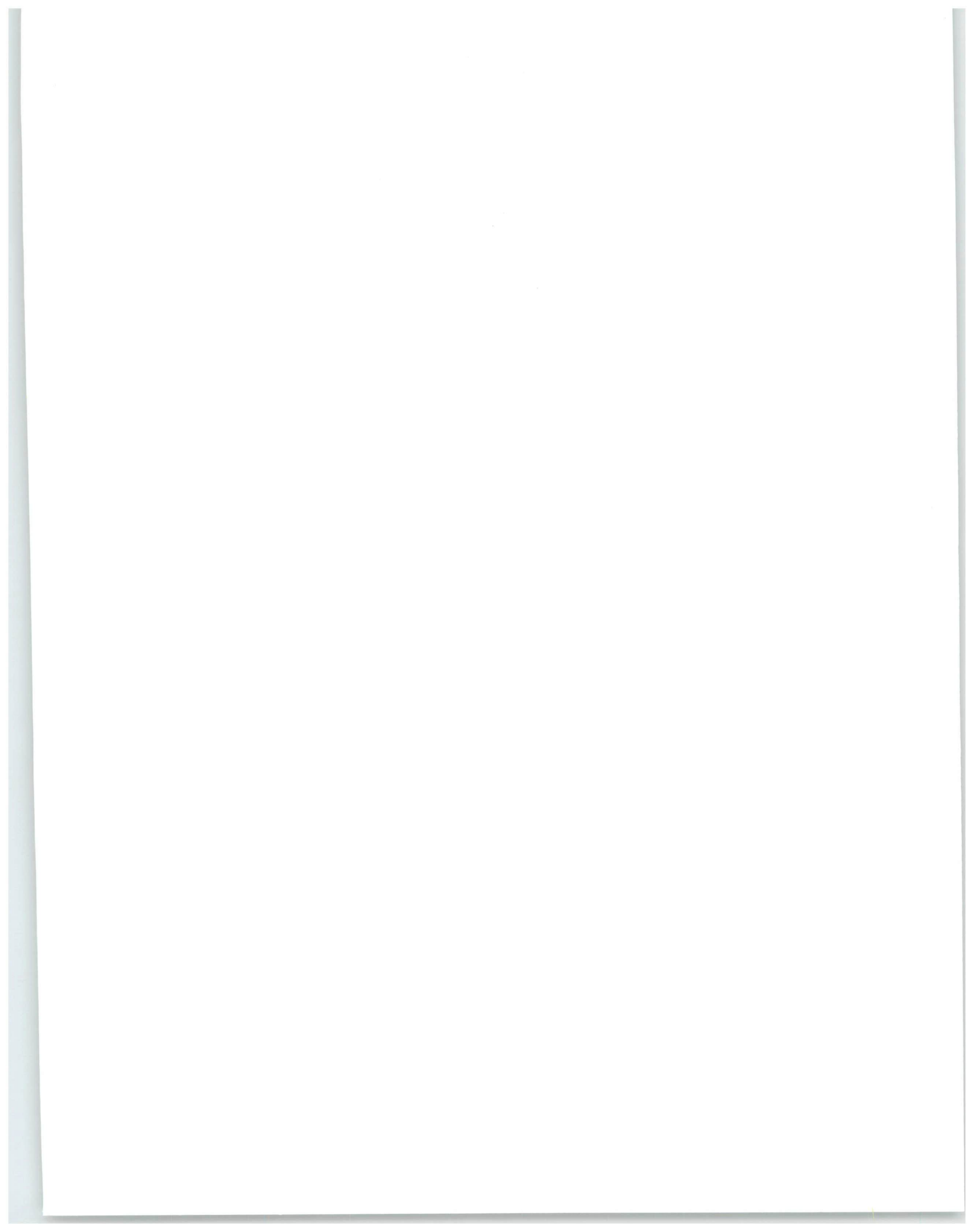
	2006 \$	2005 \$
Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	39 441	44 112
Frais de comités	2 950	2 890
Projets spéciaux	25 071	5 331
Quote-part des frais généraux	14 447	2 821
	81 909	55 154
Communication interne		
Salaires et charges sociales	37 756	34 313
Publications	46 486	34 001
Tournée régionale et événements spéciaux	9 202	532
Dépenses congrès	-	148 659
Autres activités	23 759	21 371
Quote-part des frais généraux	25 099	70 207
	142 302	309 083
Communication externe		
Salaires et charges sociales	32 330	29 282
Site internet	10 495	10 599
Matériel promotionnel	4 047	1 431
Publicité et relations publiques	12 126	7 105
Quote-part des frais généraux	12 635	6 567
	71 633	54 984
Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	9 772	9 781
Publicité, matériel et activité de promotion	17 417	18 096
Bourse d'étude	3 897	3 589
Quote-part des frais généraux	6 657	7 442
	37 743	38 908

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2006 \$	2005 \$
Direction générale		
Salaire de la présidence	22 000	22 000
Salaires et charges sociales	85 191	79 031
Bureau	12 669	30 063
Frais de formation	-	2 194
Frais d'élection	219	-
Quote-part des frais généraux	25 715	11 071
	145 794	144 359
Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	64 647	68 798
Représentation et déplacements	8 952	7 906
Poste et messagerie	7 498	9 404
Honoraires de contentieux	3 558	3 041
Documentation, abonnements et cotisations	1 259	4 986
Fournitures de bureau	13 247	13 315
Télécommunications	17 008	17 996
Honoraires de comptabilité et informatique	3 875	2 471
Cotisations et activités CIQ - OPQ	8 186	7 936
Honoraires de vérification	4 000	3 875
Assurances	7 555	2 721
Intérêts et services bancaires	2 384	1 221
Mauvaises créances	-	1 376
Dotations à l'amortissement	15 306	10 912
	157 475	155 958





ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

www.oeaq.qc.ca

415, rue St-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281.9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982.5387)

Télec. : 514 281.0120
Courriel : oeaq@oeaq.qc.ca